



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 18 janvier 2018

Le dix-huit janvier deux mil dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Clarisse PEPION, Maire.

Date de la convocation	12 janvier 2018
Date de l'affichage	12 janvier 2018

I. Ouverture de la séance à 19h

Nombre de conseillers en exercice : 19

II. Contrôle du quorum

Présents : 16
Votants : 17
Délégations : 1
Excusés : 1
Absent : 1

Présents : PEPION Clarisse, GOMET Alain, BOURSIER Magali, HUIDO Etienne, JEUDON Jocelyne, AUBARD Éric, DEBEURET Marie-Pierre, PATRIGEON Catherine, PAULMIER Christine, RIOULT Thierry, SEBGO Brigitte, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, PERRICHON Didier, PONROY Marie-Agnès, DEMARET Bernard.

Délégation : PUARD Philippe à HUIDO Etienne.

Excusé : ROBERT Laurent.

Absent : ROLLEAU Yannick.

Assistaient également à la réunion : BRACHET Christophe, Directeur Général des Services, ALBRAND Céline, agent des services administratifs.

Madame Clarisse PEPION préside la séance.

III. Désignation du secrétaire de séance

La présidente ayant ouvert la séance, elle procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance choisi dans le sein du conseil.

Madame Magali BOURSIER est désignée pour remplir cette fonction.

Madame Magali BOURSIER est élue secrétaire à l'unanimité par le Conseil Municipal.

IV. Adoption du procès-verbal

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2017 n'ayant pas été transmis aux conseillers municipaux, il décide de reporter son adoption au prochain conseil.

V. Lecture de l'ordre du jour

Madame le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal.

Délibérations

Administration générale :

1. **N°2018.01.01** : Approbation de la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bazelles avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Vatan

Finances :

1. **N°2018.01.02** : Décision modificative n°3 – Budget principal 2017
2. **N°2018.01.03** : Autorisation spéciale d'investissement n°1
3. **N°2018.01.04** : Remboursement de frais à un conseiller municipal
4. **N°2018.01.05** : Attribution d'une subvention au Foyer Socio-Educatif du Collège Ferdinand de Lesseps

Ressources humaines :

1. **N°2018.01.06** : Création d'un poste de technicien principal 1^{ère} classe
2. **N°2018.01.07** : Modification temps de travail d'un agent

Questions diverses

VI. Ordre du jour

Administration générale : n° 2018.01.01 : Approbation de la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bazelles avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Vatan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) qui a modifié les règles relatives aux compétences eau et assainissement des EPCI,

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, la prise des compétences eau et assainissement par les communautés de communes devient obligatoire,

Considérant qu'il est prévu que lorsqu'un syndicat exerçant la compétence de l'eau regroupe des communes appartenant à trois EPCI à fiscalité propre au moins, ces derniers sont substitués au sein d'un syndicat, aux communes qui le composent,

Vu la délibération du SIAEP de Bazelles en date du 29 septembre 2017 demandant de fusionner avec le SIAEP de la région de Vatan,

Vu la délibération du SIAEP de la région de Vatan en date du 16 novembre 2017 approuvant la fusion avec le SIAEP de Bazelles,

Considérant que les communes composant ces deux syndicats sont par ailleurs membres de trois EPCI à fiscalité propre différents,

Considérant que la commune de Vatan adhère au SIAEP de la région de Vatan et doit donc délibérer sur le sujet.

Discussion : Madame le Maire précise qu'il s'agit de donner un accord de principe.

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **d'approuver** la fusion du SIAEP de Bazelles et du SIAEP de Vatan.

Voix pour	17	Voix contre	0	Abstentions	0
------------------	-----------	--------------------	----------	--------------------	----------

Finances : n° 2018.01.02 : Proposition de décision modificative du budget principal n° 3/2017

Vu le budget principal 2017 et les décisions modificatives n° 1 et 2,

Madame le Maire propose de modifier le budget principal 2017 ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
art. 6615 (intérêts des emprunts + LTI)	100	
art. 6453 (cotisations aux caisses de retraite)	- 100	
TOTAL SECTION	0	0

Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **d'accepter** de modifier le budget principal conformément aux propositions du Maire.

Voix pour	17	Voix contre	0	Abstention	0
------------------	-----------	--------------------	----------	-------------------	----------

Finances : n° 2018.01.03 : Autorisation spéciale de crédits d'investissement n° 1

Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de prévoir une autorisation spéciale pour pouvoir engager et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget,

Considérant que le plafond correspondant au quart des crédits d'équipement du budget 2017, ainsi qu'il est prévu par le texte susvisé, s'élève à la somme de 779 475,00 €,

Madame le Maire propose l'autorisation des crédits d'investissement suivants, dont le contrôle sera effectué au niveau du chapitre ou de l'opération :

Imputation	Affectation des crédits	Montant
art. 2031	frais d'études (zonage du réseau pluvial)	10 000
	Total chapitre 20	10 000

art. 2041582	subvention d'équipement SDEI (rues Pousse Pénille & Monte à Peine)	24 600
art. 20422	subvention d'équipement Orange (rues Pousse Pénille & Monte à Peine)	3 000
	Total chapitre 204	27 600
art. 2041582-221	subvention d'équipement SDEI (rue de la Carrière)	50 000
	Total opération 221	50 000
art. 2184-222	meublier MSAP	23 000
	Total opération 222	23 000
art. 2033-223	frais d'insertion marchés rues des Fossés – F. de Lesseps	2 000
	Total opération 223	2 000
Total autorisation de crédits n° 1 :		112 600

Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **d'accepter** l'autorisation spéciale de crédits d'investissement proposée par le Maire.

Voix pour	17	Voix contre	0	Abstention	0
------------------	-----------	--------------------	----------	-------------------	----------

Finances : n° 2018.01.04 : Remboursement de frais de déplacement à un élu municipal

M. Thierry RIOULT, dans le cadre de sa fonction de conseiller municipal, s'est rendu au Congrès National des Maires de France à Paris le 23 novembre 2017 avec un véhicule de la collectivité.

Considérant que M. Thierry RIOULT a payé sur ses deniers personnels des frais liés à son activité d'élu local à l'occasion de ce déplacement,

Considérant que le total de ces frais, au vu des trois justificatifs fournis par M. RIOULT, s'élève à la somme de 48,80 € (dont 24,40 € de frais de péage autoroutier et 24,40 € de frais de stationnement).

Madame le Maire propose au conseil municipal que la commune rembourse la somme de 48,80 € à M. Thierry RIOULT.

Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

M. Thierry RIOULT quitte la salle du Conseil.

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **d'accepter** de rembourser la somme de 48,80 € à M. Thierry RIOULT.

Voix pour	16	Voix contre	0	Abstention	0
------------------	-----------	--------------------	----------	-------------------	----------

Finances : n° 2018.01.05 : Subvention au Foyer Socio-Educatif du Collège Ferdinand de Lesseps

Considérant que le Collège Ferdinand de Lesseps de Vatan organise un voyage scolaire en Angleterre dans les prochaines semaines,

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention maximale de 400 € au Foyer Socio-Educatif du Collège pour ce voyage sur la base de 20 € par élève, sachant que 20 jeunes domiciliés sur la commune sont concernés.

La subvention pourra être revue à la baisse en cas de désistement d'un ou plusieurs élèves.

Discussion : Madame Ponroy demande quelles classes sont concernées. Madame Pépion répond que ce sont les 3^{ème}.

Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **d'accepter** d'attribuer une subvention de 20€ par élève domicilié à Vatan par le biais du Foyer Socio-Educatif du Collège Ferdinand de Lesseps pour financer le prochain séjour en Angleterre.

Voix pour	17	Voix contre	0	Abstention	0
------------------	-----------	--------------------	----------	-------------------	----------

Ressources humaines : n°2018.01.06 : Création d'un poste de technicien principal 1ère classe

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34,

Vu le décret n°2010 - 1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010 - 329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010 - 330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010 - 329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste de technicien territorial principal de 1ère classe à temps complet pour permettre l'avancement d'un agent déjà en poste dans la collectivité et qui occupe la fonction de Directeur des Services Techniques.

Considérant que les travaux sur le terrain, les contrôles des chantiers, la gestion des matériels et la participation à l'élaboration de projets de travaux demandent de plus en plus de connaissances et de mesures techniques et qu'un technicien principal de 1ère classe remplit parfaitement ces fonctions.

Qu'il conviendrait de ce fait de supprimer le poste de technicien principal de 2^{ème} classe.

Discussion : Madame le Maire explique que Monsieur Christophe Brachet peut prétendre à cet avancement depuis plus d'un an. Elle précise que ses compétences ont été constatées et que cela n'a pas d'incidence sur le budget. Le poste sera ouvert mais non occupé.

Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **d'accepter** la création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe,
- **de supprimer** le poste de technicien principal de 2^{ème} classe,
- **de donner** tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, pour signer les actes, pièces et documents afférents à ce dossier.

Voix pour	12	Voix contre	1	Abstention	4
------------------	-----------	--------------------	----------	-------------------	----------

Ressources humaines : N°2018.01.07 : Modification de temps de travail d'un agent

Madame le Maire explique que, suite à la création de la Maison des services publics, il serait nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique du pôle ménage afin d'assurer quotidiennement l'entretien de ce bâtiment.

L'adjoint technique effectue actuellement un temps de travail hebdomadaire de 30/35^{ème}. Il est donc nécessaire d'augmenter son temps de travail de 5h par semaine et de mettre en place le régime indemnitaire en adéquation.

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **d'augmenter** le temps de travail à temps complet de l'adjoint technique à compter du 1^{er} février 2018
- **de donner** tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, pour signer les actes, pièces et documents afférents à ce dossier.

Voix pour	17	Voix contre	0	Abstention	0
------------------	-----------	--------------------	----------	-------------------	----------

VII Questions diverses

Madame le Maire informe le conseil que, dans le cadre de la compétence GEMAPI et du transfert de compétence du Syndicat du Renon à l'EPCI, le conseil communautaire doit désigner 2 titulaires et 2 suppléants par commune. Elle propose que les délégués actuels soient maintenus.

Madame Pépion informe que la demande pour l'exploitation de l'élevage porcin à Reboursin a été enregistrée par les services de la Préfecture.

Madame le Maire informe que la CCCB a mis en place des groupes de travail pour définir les futurs projets d'investissement dans lesquels un élu municipal représentera la commune : Etienne Huido pour le gymnase de Vatan et Thierry Rioult pour l'aménagement de la ZA des Noyers et le bâtiments relais.

Suite à la réunion de la commission « Domaine de la Chesnaye », Didier Perrichon et Madame le Maire informent le conseil que la commission travaille sur la possibilité de location des terres selon les possibilités du bail.

Madame le Maire lève la séance à 20 heures.